

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DE LA CORDÉE

1. Objet	1
2. Durée du contrat	1
3. Description des Services	2
4. Conditions financières	3
5. Obligations et responsabilité de L'UTILISATEUR	5
6. Exclusion de responsabilité et de garantie de LA CORDÉE	6
7. Conditions de résiliation	7
8. Effets de la fin du contrat	7
9. Dispositions diverses	7
10. Loi applicable et juridiction	8
11. Entrée en vigueur	8

1. OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles LA CORDÉE, SAS au capital de 75.177 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 535 113 062, dont le siège social est situé 17/19 rue Père Chevrier, 69007 Lyon (ci-après : « **LA CORDÉE** ») fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé ainsi que les services associés décrits à l'article 3 (ci-après désignés ensemble : les « **Services** ») à chacun de ses utilisateurs (ci-après : un « **UTILISATEUR** » ou « **ADHÉRENT** » lorsque celui-ci a souscrit un abonnement)

La CORDÉE, L'UTILISATEUR et l'ADHÉRENT sont ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « **Partie(s)** ».

L'acceptation des présentes conditions générales est matérialisée par la signature, par L'UTILISATEUR, d'un formulaire d'abonnement et/ou d'un contrat de services et/ou d'un devis avec LA CORDÉE (ensemble, le « **Contrat** ») ou des présentes. Elle ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'UTILISATEUR qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas utiliser les Services.

Le contrat conclu entre LA CORDÉE et L'UTILISATEUR aux termes des présentes conditions générales et du Contrat constitue un contrat civil de prestation de services.

En l'absence d'une jouissance exclusive, les Services excluent l'application des dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux professionnels et celles des articles L145-1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux, le présent contrat ne constituant pas un bail.

Les Services sont accessibles à toute personne disposant de la pleine capacité juridique. Les personnes mineures de plus de 16 ans peuvent toutefois, à titre exceptionnel, accéder aux Services, à la condition de fournir à LA CORDÉE l'accord écrit de leur représentant légal.

2. DURÉE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toute la durée d'utilisation des Services par l'Utilisateur. (voire article 7. Conditions de résiliations)

3. DESCRIPTION DES SERVICES

3.1 Les Services

LA CORDÉE met à la disposition de L'UTILISATEUR, selon les modalités et conditions fixées aux présentes et au Contrat, les services qui suivent, dans ses établissements, dont les adresses sont disponibles sur le site internet de LA CORDÉE (ci-après : les « **Locaux** ») :

- Un espace de travail partagé et non personnellement affecté, décompté en heures (ci-après : les « **Heures d'Accès** »),
- Un accès à des salles de réunion non personnellement affectées, décompté en heures,
- Une connexion Internet haut débit en libre accès,
- Du café, du thé et de l'eau en libre accès,
- Un réfrigérateur, un micro-onde, une cafetière et une bouilloire en libre accès,
- Dans certaines Cordées et sous réserve de leur disponibilité, un casier fermé en libre accès,
- Et tout autre service que LA CORDÉE jugera utile de proposer à L'ADHÉRENT, à sa libre discrétion.

L'ADHÉRENT qui souscrit un abonnement selon les modalités prévues à l'article 4.1 a également accès à des services d'impression, de photocopie et de scanner, décomptés à l'unité.

Les services sus-cités constituent l'ensemble des services contractuels à l'exclusion de tout autre service.

3.2 Modalités d'utilisation des Services

3.2.1 Utilisation par un groupe de personnes

Les Services peuvent être souscrits par un groupe de personnes. Le terme « L'UTILISATEUR » désigne alors, selon les cas l'ensemble du groupe ou chacun de ses membres.

Si le groupe ne dispose pas de la personnalité juridique, le signataire des présentes est seul responsable de l'utilisation des Services par les autres membres du groupe ainsi que de toute somme due par le groupe au titre des présentes ou du Contrat entre l'UTILISATEUR et LA CORDÉE.

3.2.2 Accès aux locaux

Sous réserve des dispositions de l'article 4.1 concernant les modalités d'abonnement, L'ADHÉRENT peut accéder aux Locaux 24h sur 24, 7 jours sur 7.

LA CORDÉE se réserve toutefois la possibilité de fermer les Locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont elle sera seule juge. L'UTILISATEUR sera préalablement informé de cette fermeture par tout moyen utile.

3.2.3 Location des salles de réunion

L'utilisation des salles de réunions s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations, sur une plage horaire limitée à 8h-23h.

L'UTILISATEUR effectue les réservations de salles de réunion depuis son espace personnel, pour lequel un identifiant et un mot de passe lui ont été remis lors de son inscription. La confirmation de la réservation de salle est faite par mail automatique.

3.2.4 Conditions d'annulation des réservations de salles de réunion

3.2.4.1 Pour les Utilisateurs non Adhérents

Après l'acceptation de la réservation de la salle de réunion, les conditions d'annulation des réservations de salles de réunion sont les suivantes :

- Annulation sans frais jusqu'à 72 heures à l'avance.
- 50 % de la somme due si annulation moins de 72 heures avant la date
- 100% de la somme due si annulation le jour même ou les jours suivants.

3.2.4.2 Pour les Adhérents

Après l'acceptation de la réservation de la salle de réunion, les conditions d'annulation des réservations de salles de réunion sont les suivantes :

- Annulation sans frais avant le début de la période de réservation
- 100% de la somme due si annulation le jour même ou les jours suivants.

4. CONDITIONS FINANCIERES

4.1 Prix des Services

Les Services sont fournis soit dans le cadre et selon les modalités d'un abonnement, soit en dehors de tout abonnement.

Les tarifs des Services, avec ou sans abonnement, sont précisés sur le site internet <http://www.la-cordee.net>, ou sur demande de devis à contact@la-cordee.net

4.1.1 Précisions relatives à l'accès aux Services sans abonnement

L'UTILISATEUR peut accéder aux Services sans abonnement selon une tarification à l'heure.

Dans le cas d'un accès à l'heure, le paiement s'effectue à l'issue de l'utilisation des Services.

Le prix des locations de salles de réunions doit être réglé à réception de la facture correspondante à l'utilisation de ces Services.

4.1.2 Précisions relatives à l'accès aux Services avec abonnement

4.1.2.1 Description de l'abonnement

L'UTILISATEUR peut souscrire un abonnement mensuel parmi plusieurs offres tel que décrit sur le Site.

L'abonnement donne accès à :

- un badge nominatif et incessible, conformément aux termes du paragraphe de 4.1.2.2 ci-dessous ;
- l'accès au réseau social des Adhérents, le Refuge ;
- L'ensemble des ateliers et formations proposés ;
- Un tarif préférentiel sur les locations de salles de réunion

4.1.2.2 Usage du badge nominatif

Afin de permettre à L'ADHÉRENT d'accéder aux Locaux, LA CORDÉE lui remet, au jour de la signature des présentes, un badge d'entrée personnel et incessible.

Lorsque L'UTILISATEUR est constitué par un groupe de personnes, un badge d'entrée personnel et incessible est remis à chaque membre du groupe, l'ensemble des badges étant relié au même compte.

L'ADHÉRENT doit utiliser son badge pour tout accès aux Locaux.

Il est seul responsable de sa conservation et de son utilisation. Il s'interdit notamment de prêter, confier ou céder son badge à un tiers, y compris un autre utilisateur des Services. Toute utilisation du badge de L'ADHÉRENT sera présumée de manière irréfragable être effectuée par celui-ci.

En cas de perte ou de vol de son badge, L'ADHÉRENT doit immédiatement en informer LA CORDÉE, à laquelle il reconnaît le droit de prendre toute mesure appropriée.

Le remplacement du badge de L'ADHÉRENT lui sera facturé au prix de 10 € HT soit 12 € TTC.

4.1.2.3 Prorogation du forfait, remboursement

En cas de fermeture temporaire de l'ensemble des Locaux dans une ville donnée supérieure à 7 (sept) jours, des prorogations de l'abonnement, des reports de celui-ci sur le Mois suivant et/ou des remboursements pourront être effectués par LA CORDÉE, selon les modalités qu'elle jugera les plus appropriées.

En cas de fermeture temporaire de l'ensemble des Locaux dans une ville donnée inférieure ou égale à 7 (sept) jours en revanche, aucune prorogation de l'abonnement, ni aucun report ou remboursement ne seront effectués, ce que L'UTILISATEUR accepte expressément.

Tant qu'il n'a pas communiqué de manière manifeste sa décision de rompre le contrat et que le badge reste en sa possession, L'ADHÉRENT ne peut prétendre à aucun remboursement.

4.2 Révision des prix

Les prix des Services peuvent faire l'objet d'une révision par LA CORDÉE à tout moment. Celle-ci s'engage à en informer L'UTILISATEUR par tout moyen utile.

Si L'UTILISATEUR n'accepte pas les nouveaux prix, il ne doit plus accéder aux Services et peut résilier le contrat selon les modalités prévues à l'article 2.

L'UTILISATEUR est réputé avoir accepté les nouveaux prix si, postérieurement à leur entrée en vigueur, il a recours aux Services.

4.3 Facturation

LA CORDÉE adressera des factures à L'ADHÉRENT selon une périodicité mensuelle du 28 du mois précédent au 27 du mois en cours pendant la durée de son utilisation des Services.

Les factures de LA CORDÉE qui ne seraient pas réglées dès leur réception sont payables dans le mois qui suit celle-ci.

4.4 Modalités de paiement

Le prix des Services peut être réglé par prélèvement, virement ou carte bancaire

Il est précisé que le montant fixe de l'abonnement fait l'objet d'un paiement à terme à échoir.

4.5 Retards, incidents et défauts de paiement

L'UTILISATEUR garantit à LA CORDÉE qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

De convention expresse entre les Parties, tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance au titre du présent contrat entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article 7 et sans mise en demeure préalable :

- (i) La déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par L'UTILISATEUR et leur exigibilité immédiate, quel que soit le mode de règlement qui avait été prévu ;
- (ii) La suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues.

5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, L'UTILISATEUR s'engage à respecter les obligations qui suivent.

5.1 L'UTILISATEUR s'engage, dans son usage des Services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des Services.

5.2 L'UTILISATEUR s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat, ni confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations, sans l'accord préalable et écrit de LA CORDÉE.

5.3 Il doit veiller à ce que la tranquillité des Locaux ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux. Il s'engage à ne pas amener de

personnes mineures dans les Locaux et à n'y introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites.

5.4 L'UTILISATEUR est seul responsable des biens qu'il dépose dans le casier fermé mis à sa disposition. Il lui appartient de souscrire une assurance personnelle couvrant le risque de vol s'il le souhaite

5.5 L'UTILISATEUR doit souscrire à une assurance civile personnelle ainsi qu'à une assurance responsabilité professionnelle le cas échéant, l'une des deux assurances au moins incluant une assurance locative. L'UTILISATEUR est responsable de tout dommage causé par une personne non-utilisatrice de LA CORDÉE et qui serait présente dans un Espace à titre d'invitée de l'UTILISATEUR.

6. Exclusion de responsabilité et de garantie de LA CORDÉE

6.1 LA CORDÉE s'engage à fournir les Services (Art. 3.1.) avec diligence et selon les règles de l'art, dans le cadre général d'une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que L'UTILISATEUR reconnaît et accepte expressément.

6.2 Les conseils et/ou informations fournis par LA CORDÉE à L'UTILISATEUR, qu'ils soient oraux ou écrits, ne sont en aucun cas susceptibles de créer à la charge de LA CORDÉE des obligations ou garanties non expressément prévues par le présent accord.

6.3 Les Services sont fournis à L'UTILISATEUR sur la base de services « en l'état » et LA CORDÉE ne garantit pas qu'ils répondront parfaitement aux attentes de L'UTILISATEUR.

6.4 LA CORDÉE ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion à une date et à une heure déterminées, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres utilisateurs.

6.5 LA CORDÉE ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vols subis par L'UTILISATEUR dans l'enceinte des Locaux.

6.6 LA CORDÉE fait ses meilleurs efforts pour assurer la qualité des réseaux et équipements mis à la disposition de L'UTILISATEUR dans le cadre des Services mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dommages aux biens qui seraient subis par L'UTILISATEUR du fait de l'utilisation de ces réseaux et équipements.

6.7 LA CORDÉE n'est pas responsable de la qualité des conférences et formations dispensées dans le cadre des Services.

6.8 LA CORDÉE est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels, qu'elle pourra présenter à L'UTILISATEUR. LA CORDÉE n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ces partenaires.

Elle n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre L'UTILISATEUR et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre l'utilisateur et un quelconque professionnel avec lequel L'UTILISATEUR entrerait en contact par l'intermédiaire des Services, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

6.9 LA CORDÉE met à la disposition des UTILISATEURS, dans certains de ses Locaux, des équipements ludiques qui peuvent présenter des dangers aux personnes physiques, dont notamment : le filet suspendu de l'espace Jean-Macé et le mur d'escalade de l'espace Valmy, ainsi que tout autre équipement similaire qui pourrait être présent dans un Local. L'accès à ces équipements est soumis aux conditions suivantes :

- L'accès est interdit sauf lorsqu'une personne de l'équipe de la Cordée est présente dans le local ;
- L'accès est interdit aux mineurs ;
- Les règles d'utilisation des équipements doivent être scrupuleusement respectées telles qu'affichées dans les Locaux ou autrement communiquées aux UTILISATEURS.

6.10 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par LA CORDÉE au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs subis par L'UTILISATEUR et limitée au montant des sommes payées par l'UTILISATEUR à LA CORDÉE pour l'utilisation des Services.

7. Conditions de résiliation

7.1 Manquements au contrat

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit 8 (jours) après réception de la partie défaillante d'une mise en demeure restée sans effet, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, par mail ou courrier.

Clause résolutoire : Le contrat sera résolu de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, en cas de non-respect de trois échéances mensuelles de règlement par le débiteur, consécutives ou non.

7.2 Si l'Adhérent a choisi une offre sans engagement

Sans préjudice des autres modes de résiliation prévus au contrat, il pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, sans qu'elle n'ait à justifier de motif, par simple demande orale ou par email, moyennant la remise du badge d'accès.

7.3 Si l'Adhérent a choisi une offre avec engagement

Sans préjudice des autres modes de résiliation prévus au contrat, il pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par email et moyennant la remise du badge d'accès, aux conditions suivantes :

- Cas général : L'Adhérent pourra résilier le contrat avant la fin de sa période d'engagement, sans qu'il n'ait à justifier de motif, mais restera redevable de 50% du montant tarifaire contractuel correspondant à la période de temps restante
- Cas particuliers : L'Adhérent pourra résilier le contrat avant la fin de sa période d'engagement et se dégager de tout ou partie de ses engagements financiers pour les mois non entamés pour les motifs suivants : situation médicale le rendant incapable d'accéder aux Locaux, congé maternité ou paternité, déménagement de l'Adhérent dans un autre bassin de vie, départ de l'Adhérent de la société (ou autre type d'organisation employeuse), cessation d'activité de ladite société

- LA CORDÉE pourra résilier le contrat à tout moment, sans qu'elle n'ait à justifier de motif, à condition de ne pas facturer et si nécessaire de rembourser l'Adhérent sur la période de temps restante.

8. Effets de la fin du contrat

A l'expiration du présent contrat, pour quelque cause et selon quelque modalité que ce soit, L'UTILISATEUR doit :

- Vider son casier de l'ensemble des biens qui y sont déposés.

A défaut, L'UTILISATEUR autorise expressément LA CORDÉE à vider son casier, à charge pour elle de tenir les biens qui y sont déposés à la disposition de L'UTILISATEUR pendant une période qui ne saurait excéder une semaine. Au-delà de ce délai, L'UTILISATEUR sera réputé avoir abandonné ses biens et LA CORDÉE pourra en disposer librement.

- Remettre à LA CORDEE son badge.

9. Dispositions diverses

9.1 Relations entre les Parties

Il est expressément convenu qu'aucune des Parties ne pourra se réclamer des dispositions des présentes pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, de représentant ou d'employé de l'autre Partie, ni engager l'autre Partie à l'égard de tiers, au delà des prestations prévues par les dispositions des présentes.

Aux termes des présentes, il n'est pas formé de structure juridique particulière entre les Parties, chacune conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa propre clientèle.

9.2 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, chacune des Parties élit domicile à son adresse, telle qu'elle figure à l'article 1 pour LA CORDÉE et dans le Contrat pour L'UTILISATEUR. Elles s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement d'adresse par tout écrit utile. A défaut, tout courrier envoyé à l'adresse définie ci-dessus sera considéré comme ayant été valablement reçu.

9.3 Autonomie du contrat, divisibilité

Le contrat conclu aux termes des présentes et du Contrat représente l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des présentes.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront leur force et leur portée.

9.4 Modifications

LA CORDÉE se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. L'UTILISATEUR sera informé de cette modification 2 (deux) mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales, par tout moyen utile.

L'ADHÉRENT qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit, avant leur entrée en vigueur, résilier le présent contrat selon les modalités prévues à l'article 7.

Tout UTILISATEUR qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

9.5 Non renonciation

L'absence ou la renonciation, par une Partie, d'exercer ou de faire valoir un droit quelconque que lui confèreraient les présentes conditions générales ne pourra en aucun cas être assimilée à une renonciation à ce droit pour l'avenir, ladite renonciation ne produisant d'effet qu'au titre de l'événement considéré.

10. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les Parties conviennent que les tribunaux de Lyon seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

11. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 28/04/2021